



La diplomatie française envers la Libye avant et pendant l'occupation italienne

DR/Abdelnaser ASHTIEWI

¹ Docteur d'histoire moderne et contemporaine à l'Université de Sirte-Libye
Chercheur associé au laboratoire Sirice Université Paris 1 Sorbonne
abdalnaser.sh@su.edu.ly

Reçu: 08/ 09/ 2023

Accepté: 07/ 01/ 2024

Auteur correspondant, **DR/Abdelnaser ASHTIEWI**
Email: abdalnaser.sh@su.edu.ly

L'attitude de la France vis-à-vis de la Libye dans la période coloniale a été assez peu étudiée, car ce pays est extérieur à son domaine colonial. Cependant, des chercheurs français ont étudié son histoire, comme André Laronde, spécialiste de l'archéologie antique en Libye, André Martel, historien des « confins saharo-tripolitains »¹, ou Jean-Louis Triaud, spécialiste de l'histoire de la Sanussiya² grande actrice de l'histoire du pays entre 1840 et 1969. Nous allons, ici, examiner l'action diplomatique française depuis la période qui précède la conquête par l'Italie en 1911 et jusqu'en 1939 et au déclenchement de la Seconde Guerre mondiale.

L'ère coloniale commença avec une rivalité franco-italienne sur l'Afrique en Tunisie notamment, mais le front libyen s'est ensuite ouvert pour l'Italie. De ce fait, la question qui se pose est de savoir comment les diplomates français ont évalué la situation durant toute cette période, quelles actions ont pu être menées, mais aussi en

remontant à la période antérieure et à la pénétration pacifique Italiens en Libye.

I. RAPPELS GEOGRAPHICO-HISTORIQUES ET PÉRIODE OTTOMANE

La Libye s'étend sur 1 750 000 km²³ et possède 1 700 km de côtes⁴. Elle est constituée de la Cyrénaïque à l'Est, de la Tripolitaine à l'Ouest et du Fezzan au Sud, ce dernier étant pour l'essentiel une zone désertique⁵. C'est en Cyrénaïque que se trouve le principal gisement de pétrole du pays⁶, mais celui-ci n'a été découvert et mis en exploitation qu'à partir des années 1950, donc après l'Indépendance.

La Libye, notamment dans ses zones côtières, a connu depuis l'Antiquité de nombreuses périodes d'occupation ou de colonisation étrangère, même si cela ne correspond guère à ce que nous entendons par là aujourd'hui : on citera ici le port de Leptis Magna, dépendance de la Carthage phénicienne, ou des comptoirs grecs comme la ville de Cyrène. Puis Rome a étendu sa puissance sur la région, détruisant Carthage et prenant la succession des cités grecques ; au cours du 1^{er} siècle avant l'ère chrétienne, la Libye devient une province de son empire, ceui-ci s'étendant à l'intérieur jusqu'à Ghadamès et au Fezzan, sans toutefois s'y installer de façon permanente. Au V^e siècle, elle est attaquée par les Vandales puis, un siècle plus tard, vers 533, reconquise par l'empire byzantin. C'est l'époque où le christianisme y progresse⁷.

Au VII^e siècle, la conquête musulmane ouvrit une nouvelle période. En 642, Amr Ibn al-As conquiert la Cyrénaïque. En 643 tout le littoral fut occupé par les Yéménites. Mais la venue de ces derniers suscita de vives oppositions dans les populations berbères locales. En 702, la Libye se trouva partagée en deux : la Tripolitaine était rattachée à la Tunisie, et la Cyrénaïque appartenait désormais à l'Égypte. Et au XII^{ème} siècle (1147-1269), des Almohades berbères s'installèrent dans la région côtière⁸.



Les conquêtes étrangères se sont poursuivies au XVI^{ème} siècle, les Espagnols occupant l'ouest du pays tandis que les Ottomans s'installaient à l'est. En 1510, les premiers prennent Tripoli, mais la puissance des seconds en Méditerranée fait que la Libye passe toute entière sous domination ottomane.

C'est dans ce cadre que le pays apparaît dans les relations entre la France et ce qui va devenir l'Italie, en 1803, quand la France commence à y représenter les intérêts de la première République Italienne, créée par Napoléon : ce fut au consulat de France à Tripoli que le drapeau de cette République fut déployé, avec l'accord du pacha Youssouf Karamanli⁹.

À partir du XIX^e siècle, les pays européens ont lancé plusieurs expéditions dans le continent africain. Au départ, ils s'implantaient essentiellement sur les côtes et non pas à l'intérieur¹⁰. Leur politique coloniale s'inscrivait dans la recherche d'une main d'œuvre, d'une amélioration de leur productivité, d'un approvisionnement en matières premières. Ainsi, ils tenaient cette pratique pour une nécessité¹¹. Mais ils étaient loin d'être à égalité entre eux. Le Royaume-Uni, la Russie et la France venaient en tête¹². En revanche, l'Italie, avant 1914, restait en arrière, malgré ses ambitions en Afrique du Nord, liées à sa volonté d'être reconnue dans le concert des nations, et au même rang que les principales puissances coloniales de l'époque¹³. Son retard était notamment dû à son intérêt tardif pour les colonies en Afrique. Elle a fini par y occuper des territoires relativement marginaux : Érythrée, Somalie puis Tripolitaine. En Tunisie, ses ambitions se sont heurtées à la présence de la France.

L'ouverture du Canal de Suez le 17 novembre 1869 a fait de la Méditerranée la principale voie maritime en direction de l'Orient. S'en est suivie une compétition entre différents pays européens pour le

La diplomatie française envers la Libye avant et pendant l'occupation italienne

contrôle de cette mer, quoiqu'aucun n'ait pu établir sa domination sur son ensemble¹⁴.

À partir du Congrès de Berlin (1878), une répartition des compétences entre les puissances s'est mise en place. L'Allemagne, la France et la Grande-Bretagne se sont accordées pour attribuer la Libye à l'Italie¹⁵. Celle-ci commence à s'y implanter progressivement, à partir de 1907, en créant à Tripoli une succursale du Banco di Roma. Par la suite, elle s'investit également dans la modernisation du port de cette même ville ainsi que dans le développement de l'agriculture du pays. Pour faciliter son entreprise, elle construit un quartier colonial près de la médina, puis une cathédrale avant, mais plus tard, après sa conquête, un palais du gouverneur¹⁶.

Par ailleurs, le 12 mai 1881, le Traité du Bardo a permis à la France d'instaurer son protectorat en Tunisie au moment où l'Angleterre se voyait reconnaître le contrôle de l'Égypte. Le nombre de Français présents en Tunisie a été multiplié par cinq entre 1891 et 1911, mais ils y restaient encore nettement minoritaires par rapport aux Italiens, par ailleurs très actifs et représentés dans de nombreux métiers, ce qui constituait un motif d'inquiétude pour la France¹⁷. Ainsi, dans un article paru dans *La Tunisie Française*, on lit : « Ces Italiens sont vraiment nés coiffés ! non seulement, ils ont des consuls, des agents diplomatiques, des fonctionnaires de toutes sortes qui s'occupent d'eux, mais ils trouvent encore, en Tunisie, dans l'administration française, des protecteurs et des clients »¹⁸.

L'attribution de la Tunisie à la France constitue un élément-clé qui influence fortement les relations entre la France et l'Italie. Ainsi, le 19 juin 1881, des violences anti-italiennes ont eu lieu à Marseille, au retour des troupes qui venaient d'imposer le protectorat et au prétexte de supposés sifflets, imputés à des Transalpins. En réponse à ces tensions, l'Italie décide en 1882 de signer un accord avec l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie, la Triple Alliance. Par la suite, elle continue à se



dresser contre la France. Ainsi, la presse commence y à mener des campagnes anti-françaises à partir du 19 août 1893¹⁹.

Dans ce cadre, l'Italie ne pouvait que se tourner l'aide du Royaume-Uni pour acquérir des territoires en Afrique orientale²⁰. Par ailleurs, un rapport de l'ambassadeur de France à Rome, adressé en 1901 au ministère des Affaires étrangères et concernant les accords entre la France et l'Italie montre clairement la position de l'Angleterre comme pays ami de la seconde en ce qui concerne la conquête de la Méditerranée : « Mais le point le plus difficile des relations franco

italiennes était moins loin. La situation dans la Méditerranée a été la pierre angulaire de l'action italienne ; c'est elle qui, dans le passé a contribué à la formation d'alliances dirigées contre nous ; et c'est elle encore qui a poussé l'Italie à nouer des accords avec l'Angleterre. Depuis notre établissement à Tunis, la France a été constamment soupçonnée ici de vouloir étendre son hégémonie, non seulement au Maroc, mais à la Tripolitaine, objet de convoitises éventuelles du jeune Royaume. Sur cette question, la plus grave qui pût surgir entre les deux pays, Votre Excellence a pensé encore qu'il y avait lieu de rassurer le Gouvernement de Rome et de lui donner des garanties sur une extension territoriale du côté de Tripoli, qui n'est pas dans notre sphère d'action et que la politique coloniale française en exclut. Mais ce règlement amical des comptes, selon votre jugement, serait incomplet s'il ne comportait pas, de la part de l'Italie, la reconnaissance parallèle de nos droits et de notre action à l'égard de l'Empire du Maroc »²¹.

La diplomatie française envers la Libye avant et pendant l'occupation italienne

Imitant les autres puissances coloniales et notamment la France et l'Angleterre qui ont déjà pris le contrôle l'une de l'Algérie puis des autres pays du Maghreb occidental, et l'autre de l'Égypte, l'Italie a voulu s'emparer de la Libye en se réclamant de l'héritage de l'empire romain. C'est ainsi qu'elle a déclaré la guerre à l'Empire ottoman en 1911. Par le traité de paix d'Ouchy, le 17 octobre 1912, elle a obtenu la Tripolitaine et la Cyrénaïque, ou du moins leurs côtes. Cependant, cela ne lui pas permis alors d'acquérir le Fezzan. Il a donc fallu qu'elle mène encore des campagnes dites de pacification pour élargir les zones qu'elle contrôlait, et ceci de 1911 jusqu'en 1945²².

II. L'OCCUPATION ITALIENNE DE LA LIBYE ET LA FRANCE

A partir du XV^{ème} siècle, la Libye était devenue une zone importante pour les échanges en Méditerranée²³. En quête de nouveaux marchés et de nouvelles sources de matières premières, l'Italie y trouvait une opportunité pour s'installer dans un pays où le climat était très favorable et où elle pensait possible de développer l'agriculture, alors même que les potentialités dans ce domaine étaient en réalité très limitées²⁴. En fait, elle s'est aussi empressée de conquérir le pays de peur d'y être précédée par une autre puissance coloniale. En 1911 en effet, l'Allemagne et la France se sont disputées le Maroc. La France eut le dernier mot et la plus grande partie du Maroc devint protectorat français. L'Italie craignait d'intervenir trop tard en Libye, et d'y être prise de court par sa « sœur latine ». Certes, en juin 1902, elle avait bénéficié d'un consensus européen sur la priorité qui lui revenait, mais elle craignait un retournement de situation comparable à celui qui avait eu lieu à l'extrême ouest du Maghreb²⁵.

En octobre 1911, les principales villes libyennes, Tripoli, Tobrouk, Darna, Khoms et Benghazi, tombèrent entre les mains des Italiens. Faute de toute aide anglaise ou égyptienne, les Turcs n'avaient pas été en état de résister²⁶. Le 5 novembre, la Cyrénaïque et la Tripolitaine étaient conquises. Comme on l'a vu, le traité d'Ouchy du



18 octobre 1912 les attribua à l'Italie²⁷. Quand l'ambassadeur italien à Paris, Tommaso Tittoni, vint présenter ce traité au chef du gouvernement français Raymond Poincaré, celui-ci posa certaines conditions avant de reconnaître la souveraineté de l'Italie en Libye : il s'agissait de la cession des droits de contrôle sur le Maroc et, pour la suite, de la fixation des limites entre la Libye et la Tunisie. En revanche, la Russie n'eut aucune hésitation et ne posa aucune condition pour reconnaître la conquête, et fut suivie par toutes les autres puissances européennes, notamment l'Allemagne, l'Autriche-Hongrie et l'Angleterre. Les réticences de la France furent donc considérées avec étonnement à Rome²⁸.

La conquête de la Libye visait à y accueillir des Italiens, en plus d'approvisionner en matières premières les industries de la péninsule²⁹. En effet, de 1800 à 1948, l'Italie a connu une croissance démographique remarquable, passant de moins de 20 millions d'habitants à plus de 40, et dépassant la France dans l'entre-deux guerres comme le montre le schéma suivant :

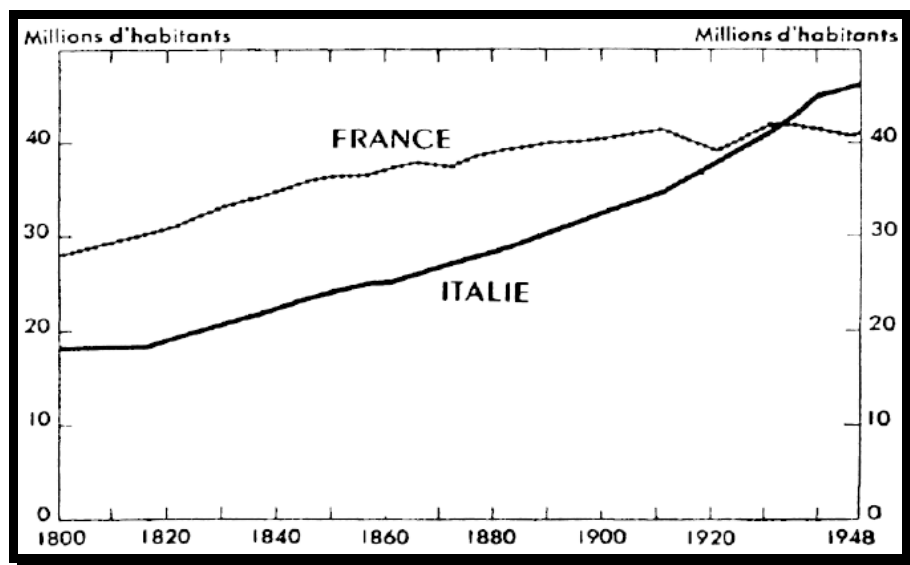


Figure 1 : Accroissement de la population en Italie et en France. Italie : jusqu'en 1921, territoire d'avant la première guerre, à partir de 1921³⁰

L'Italie visait aussi à se démarquer des autres puissances coloniales de l'époque. En Méditerranée, elle se heurtait à la France qui voulait également s'y étendre³¹ et qui s'opposait fortement à son ascension en tant que puissance coloniale. Il fallut que Giolitti, alors chef du gouvernement italien, pose comme condition de la signature d'un traité franco-italien la reconnaissance de la souveraineté de son pays sur la Libye pour obtenir celle-ci de Paris, le 22 octobre 1912³².

Les réticences de la France font transparaître sa ferme volonté de ne pas laisser l'Italie s'affirmer en Méditerranée, mais aussi ses craintes de la voir s'appuyer sur son alliance avec l'Allemagne ou se rapprocher de l'Angleterre. Pour sa part, le gouvernement italien soupçonnait la France d'armer ses adversaires en Libye. En janvier 1912 en effet, deux navires français, le Mounouba et le Carthage, furent dénoncés comme transportant des armes destinées aux résistants libyens.



Par ailleurs, la venue des Italiens en Libye contraignait les habitants de cette dernière à choisir entre lois ottomanes et lois européennes. Comme ils penchaient plutôt vers les premières, les Italiens y virent la conséquence d'un endoctrinement religieux. Les Ottomans n'apportèrent pas pour autant leur soutien à leurs anciens sujets qui furent amenés à affronter seuls les colonisateurs. Deux acteurs nouveaux apparurent alors sur la scène tripolitaine, Sulayman al-Baruni et Farhat al-Zawi, tous deux membres du Parlement ottoman, qui prirent la défense des anciennes provinces de l'empire et incitèrent les populations à refuser l'occupation italienne, à la veille de la signature du traité d'Ouchy.

Pour cela, ils rassemblèrent notables et chefs de tribus tripolitains afin de les convaincre d'adhérer à l'objectif commun et se dresser contre les colonisateurs européens. En 1913, Baruni créa un État autonome, mais son projet avorta et il dut s'exiler avant de devenir un acteur majeur, plus tard, dans la création de l'éphémère République tripolitaine³³.

En août 1914, l'Italie n'avait encore réellement conquis que la Tripolitaine, Benghazi, Derna, Tobrouk et, enfin, la Cyrénaïque. Il faut noter néanmoins que les Libyens ne se sont pas tous investis dans une lutte acharnée contre elle. Certains ont cherché à négocier ou à s'accommoder des nouvelles règles. Mais la conquête fut tout de même mise en difficulté par une forte résistance. Les forces tribales ont repoussé les Italiens, leur infligeant des défaites remarquables à partir d'avril 1915 et de leur entrée dans la Première Guerre mondiale, qui les obligeait à réduire leur présence militaire au sud de la Méditerranée³⁴.

Entre 1918 et l'arrivée du fascisme au pouvoir en 1922, la politique coloniale italienne se fonda sur une certaine « liberté » accordée aux « indigènes ». Les occupants cherchèrent et trouvèrent des

La diplomatie française envers la Libye avant et pendant l'occupation italienne

alliés locaux. Certains marchands, comme Hassuna Karamanli, alors maire de Tripoli, ou comme la famille des Halfuns, ont collaboré avec les occupants et les ont même assistés pour tenir Tripoli. D'autre part, le clan des Muntasir s'est allié avec eux afin de conserver son influence en Tripolitaine. Ces marchands venaient contrebalancer la résistance des chefs de tribus, eux aussi motivés par le désir de conserver leur statut, leur pouvoir et leur position³⁵. Mais toute recherche de compromis cessa d'être de saison lorsque Mussolini arriva au pouvoir. Coopération et discussions cessèrent d'être favorisées³⁶. D'autre part, l'Italie voulut aussi revoir la répartition des rôles entre la France, l'Espagne et elle, et créer un bloc latin entre ces trois puissances, mais cela se heurtait aux Anglais qui contrôlaient le Canal du Suez³⁷.

Pour atteindre ses objectifs, l'Italie fit des investissements dans les domaines agricole et industriel ainsi qu'au niveau des infrastructures. L'approvisionnement de la métropole nécessitait le développement de sa colonie. Mais cela impliquait une colonisation foncière et l'attribution de vastes terres fertiles à des colons au détriment de la population autochtone. C'est ainsi que l'Italie a pris possession de 58 087 hectares de terres vers 1929. Les colons pouvaient se les approprier pour 90 ans. C'était une façon tout à la fois d'encourager l'installation d'Italiens et d'assurer le développement de différentes productions. Mais dans les faits, ce fut un échec : très peu d'Italiens, 2 301 familles au total, tentèrent l'expérience³⁸. L'occupation se traduisit également par la réduction des cheptels, or ceux-ci étaient nécessaires au transport et la survie des populations locales : les bêtes furent cependant abattues en grand nombre par les colons, ou confisquées³⁹.

En 1930, le Général Rodolfo Graziani devient vice-gouverneur de la Libye et gouverneur militaire de Cyrénaïque. Sa politique visa à briser toute résistance. Pour cela, il n'hésita pas à employer la violence, affirmant lui-même ceci : « Les soldats italiens étaient convaincus



qu'ils étaient la nation dominatrice investie d'une mission noble et civilisatrice. Les Italiens se devaient de remplir ce devoir humain, quel qu'en fût le prix. Il faut donc soumettre le peuple libyen de son plein gré au colonialisme italien ainsi qu'aux coutumes et aux lois de l'Italie. Si les Libyens ne se convainquent pas du bien-fondé de ce qui leur est proposés, alors les Italiens devront mener une lutte continuelle contre eux et pourront détruire tout le peuple libyen pour parvenir à la paix, la paix des cimetières »⁴⁰. Aussi a-t-il utilisé les gaz et les camps de concentration pour « pacifier » le pays. De même, les pendaisons se firent aussi fréquentes et celle d'Omar al-Mokhtar en est emblématique⁴¹. Sous son proconsulat, 80 000 Libyens sont morts dans les camps, des milliers de moutons et de chameaux ont été confisqués ou abattus. Il fit par ailleurs installer des fils barbelés à la frontière égyptienne pour empêcher la circulation des résistants⁴². Le maréchal Italo Balbo, qui lui succéda, lança au contraire en 1934 une politique de rapprochement avec les populations musulmanes. Il souligna la nécessité d'améliorations culturelles et sociales à leur bénéfice. S'il organisa la venue massive de colons et fit en sorte qu'en 1938 la Libye en accueillait 20 000⁴³ et mena donc une vraie politique de colonisation démographique⁴⁴, il proposa aussi au Grand Conseil fasciste l'attribution de la pleine citoyenneté italienne aux autochtones. Mais ce fut vivement rejeté, au nom de la politique raciale du régime⁴⁵. En 1940, il mourut dans des circonstances mystérieuses suite à un « tir ami » de l'armée italienne qui abattit son avion aux environs de Tobrouk⁴⁶. Cela mit fin à sa politique d'amélioration de la situation des Libyens, alors qu'elle n'avait encore guère pu se concrétiser : ainsi, entre 1939 et 1940, les colons italiens qui ne représentaient que 10 % de la population totale bénéficiaient de 81 écoles primaires contre 97 pour tous les Libyens ; les inégalités s'exprimaient aussi à travers

l'impossibilité pour ces derniers d'accéder à des postes à responsabilités - au sein de l'armée et de la police par exemple, ils ne pouvaient aller au-delà du grade de sergent. Par la suite, à cause de ce manque d'éducation et de formation, le pays a beaucoup souffert d'un déficit en personnel qualifié⁴⁷.

III. L'ESSAI D'AUTONOMIE PARTIELLE ET LA POLITIQUE DE LA FRANCE

L'autonomie de la Libye ne peut être évoquée sans parler des luttes contre l'occupation italienne. Il faut donc revenir sur leurs principaux acteurs. La confrérie de la Sanûsiyya en constitue le noyau à l'époque des Ottomans, et contre la domination de ceux-ci ; elle a pu installer ses centres religieux ou Zaouias en Cyrénaïque (45), dans le Fezzan (28), à El-Koufra (21) et à Tripoli (6), plus 46 autres dans le reste de l'Afrique, mais pas en Tripolitaine, du fait de l'opposition des notables qui craignaient, en particulier, qu'elle porte préjudice à leurs intérêts⁴⁸. Il est difficile de parler de la résistance sans se référer à la Sanûsiyya qui s'est dressée contre les occupants étrangers, qu'il s'agisse de la France ou de l'Italie. La résistance berbère organisée après 1908 par le député Sulayman al-Baruni n'a pu aboutir à cause de failles dans son organisation et son leadership.

Après 1912, les Libyens ont continué la lutte, cette fois contre les Italiens. En Tripolitaine, Suleyman Al Baruni, penseur religieux ibadite qui fut un des chefs de la résistance libyenne, et en Cyrénaïque Ahmad al-Sharif al-Senussi, chef de la famille Senussi, ont ainsi constitué des organisations autonomes, en cherchant désormais l'appui des Ottomans. En 1913, la Senoussiya a tenté d'établir le gouvernement al-hukum al-Sanusiyya⁴⁹. D'autre part, Baruni a adressé une lettre aux dirigeants des pays européens autres que l'Italie, en se présentant comme chef de gouvernement : « I have the honor to designate myself head of the provisional independant Government we have formed. ... I



be Addressed in all affairs concerning the following regions : Warfalla and the South of Tripolitania, the inhabitants of the coast, the Ajilat littoral to the Tunisian frontier, and all the mountain residents”⁵⁰.

Mais cette proclamation est restée sans réponse. Les Italiens ont alors tenté un rapprochement avec al-Baruni. C’est pourquoi des concertations eurent lieu entre eux et lui, afin de trouver une entente dans la perspective de la création d’une province berbère. Mais ce fut un échec. En mars 1913, les troupes italiennes ont réussi à repousser les forces de Baruni qui a fini par fuir en Tunisie d’abord, à Istanbul ensuite⁵¹. En 1913, les troupes ottomanes se sont retirées du Fezzan, ce qui a donné à la France une opportunité pour s’y introduire.

Après l’échec de cette tentative de gouvernement indépendant, Ahmad al-Sharif a continué à entreprendre des négociations avec les Italiens afin de mettre fin aux hostilités. Ainsi, il proposait d’arrêter les combats et la résistance à condition d’obtenir une autonomie interne sous l’autorité de la Senoussiya. Mais l’Italie refusa de nouveau, acceptant en revanche de financer la famille Sanoussi⁵².

La politique coloniale italienne accordait à l’époque beaucoup d’importance aux négociations avec les chefs des tribus locaux, surtout en Tripolitaine. En Cyrénaïque, ils étaient remplacés par les dirigeants de la Senoussiya. Pour faciliter les discussions entre ces derniers et les colonisateurs, des médiateurs furent choisis, mais leurs positions étaient parfois contradictoires. En 1913, l’Italie avait cherché à obtenir un accord avec les Senoussis. Ainsi, en contrepartie de la reconnaissance de sa souveraineté en Tripolitaine et en Cyrénaïque, elle aurait accepté et reconnu une autonomie administrative. En retour, les résistants libyens s’engageraient à cesser les hostilités et à relâcher les personnes qui étaient leurs prisonnières. Mais cette démarche fut vivement critiquée, même en Italie. Ainsi, l’homme politique Enrico de Leone y

La diplomatie française envers la Libye avant et pendant l'occupation italienne

affirma qu'elle n'était pas compatible avec le principe de la souveraineté de l'Italie sur la Cyrénaïque et la Tripolitaine⁵³.

Le 16 novembre 1918, furent proclamés à la fois la République Tripolitaine et l'Émirat senoussi de Cyrénaïque. Par ailleurs, en 1919, l'Italie accepta que l'une et l'autre aient leurs Parlements⁵⁴. Mais aucune des deux ne fut reconnue par d'autres pays européens⁵⁵.

Une loi fondamentale, appelée Statuto comme la constitution du royaume d'Italie, fut mise en vigueur le 1^{er} juin 1919. Elle impliquait effectivement une sorte d'autonomie interne, avec reconnaissance, par l'Italie, de la double citoyenneté libyenne et italienne des populations en Tripolitaine et en Cyrénaïque. Elle accordait aussi le droit de vote aux autochtones à partir de leurs vingt ans, les mettant à égalité avec les Italiens qui s'y étaient établis. Elle comportait enfin la création d'un Parlement local, où un député représentait 20 000 habitants, et accordait aux autochtones le choix des cadis et la mise en place d'un conseil de gouvernement⁵⁶.

Le Statuto avait été considéré par l'Italie comme un moyen de réussir la pacification du pays, comme l'affirma son ministre des Colonies : « Une élémentaire sagesse politique nous imposait de faire jouer cette libéralité comme un élément essentiel pour arriver à la pacification.... Les temps et les esprits sont profondément changés ainsi en Afrique.... Les graves compétitions allumées entre les grandes puissances du monde pour se disputer l'influence sur les territoires habités par des musulmans ont fait comprendre à ceux-ci quelle force il y avait encore derrière eux, et que le moment était venu de la mettre en œuvre. Tendre la main à cet irrésistible esprit d'innovation, l'encadrer et l'endiguer sur le chemin des buts communs à la puissance dominatrice, est une nécessité, et celui qui atteint le but le premier opère avec plus de sagesse. Que ce premier succès ait été largement obtenu, c'est ce que démontrent non seulement l'enthousiasme qu'a semé la réforme en Tripolitaine... mais encore le très large écho que la seule



annonce de cette mesure a eu dans les colonies de l'Afrique du Nord, nos voisines, de la Tunisie à l'Égypte, et la sympathie confiante suscitée vers l'Italie dans toutes les intelligences les plus évoluées de ces pays »⁵⁷.

Ce Statuto aurait pu avoir un résonnement non négligeable dans les autres colonies africaines, notamment en Tunisie, protectorat français, et en Égypte, sous domination britannique. De façon générale, il pouvait inciter les colonies françaises à réclamer un traitement comparable. Les propos de Charles Monchicourt, un des cadres supérieurs de l'administration française en Tunisie, montrent l'inquiétude suscitée : « Non seulement ceux-ci (les Italiens) se désintéressent complètement des désagréables conséquences que leur politique peut avoir sur la sécurité de la Tunisie mais encore au besoin ils s'en réjouissent et, les yeux perdus vers un lointain vague, ils visent à conquérir à notre détriment, la sympathie du monde islamique.... La politique coloniale révolutionnaire inaugurée par l'Italie en Tripolitaine risque plus que jamais d'être grosse de dangers pour la Tunisie et pour tous ceux qui y habitent, Italiens compris »⁵⁸.

Une confirmation de ces craintes semble apportée par la création du parti nationaliste tunisien qui réclamait effectivement une constitution ou destour et un parlement, ce qui revenait à une sorte de Statuto⁵⁹ et menaçait ainsi la domination française.

La France s'inquiétait également des actions de la Senoussiya et des relations de celle-ci avec les Italiens. Dans une lettre adressée le 4 août 1921 par Lucien Lamy, Résident général à Tunis, à Aristide Briand, Président du conseil et ministre des Affaires étrangères, on lit : « Il ne saurait vous avoir échappé que les informations et nouvelles concernant la Cyrénaïque nous font presque complètement défaut. Alors qu'il serait d'un si grand intérêt pour notre politique de pouvoir

La diplomatie française envers la Libye avant et pendant l'occupation italienne

suivre au jour le jour, comme nous le faisons en Tripolitaine, les relations entre les Italiens et leurs soi-disant protégés.... Si l'on en croit les sous-entendus de certains journaux italiens, les choses en Cyrénaïque seraient loin de mériter les éloges ... et la situation serait tout aussi trouble et dangereuse pour nos alliés qu'elle l'est en Tripolitaine.

Je me permets d'insister d'une façon toute particulière auprès du Département pour que le rétablissement de notre vice – consulat à Benghazi soit décidé par mesure politique. Il ne semble pas possible que nous restions plus longtemps dans l'ignorance de toute ce qui se passe dans ce foyer d'intrigues qu'est le nouvel Émirat, intrigues qui ont fatalement leurs répercussions dans nos possessions de l'Afrique du Nord »⁶⁰.

Au début de 1922, l'Émirat de Cyrénaïque et la République tripolitaine décidèrent de créer une union politique présidée par Idris al-Sanūsi, le chef de la Senoussiya, avec un Comité central commun⁶¹. Mais la République n'a pu survivre que jusqu'en 1922 à cause de son manque de ressources, lié à la limitation de son territoire ; de plus l'arrivée du fascisme au pouvoir cette même année a anéanti ses espoirs de développement, car la politique coloniale italienne en a été complètement modifiée⁶².

Dans un tel contexte, la France ne pouvait constituer un allié stratégique pour les Libyens tant elle craignait que l'autonomie de ces derniers, déclenche un « effet domino » dans ses propres colonies. Avant Mussolini, elle ne voulait entrer en conflit ni avec les Italiens, ni avec les Tripolitains. On trouve trace de cette position, par exemple, dans une lettre du Colonel Delavau, commandant militaire des territoires du Sud, datée du le 28 décembre 1921 : « Je me suis inspiré strictement des directives données par le ministre des Affaires étrangères dans sa lettre n°887 du 3 octobre 1921. J'estime toujours que nous devons nous abstenir de tout acte incorrect ou non amical vis-à-vis



des Italiens. Nous devons soigneusement aussi ménager et entretenir des bonnes relations avec les chefs Tripolitains non seulement pour assurer la parfaite sécurité de nos frontières, mais aussi pour préparer un avenir assez facile à prévenir, constitution sous un Emir d'une Tripolitaine à peu près indépendante, mais ayant besoin d'une nation protectrice qui ne saurait être que l'Italie »⁶³.

IV. LA LIBYE FASCISTE ET L'ATTITUDE FRANÇAISE

L'arrivée des fascistes au pouvoir a forcément modifié la politique coloniale de l'Italie. Le gouverneur de Tripolitaine de Tripolitaine de 1922 à 1925 fut le banquier et industriel Giuseppe Volpi, qui avait adhéré en 1921 au parti fasciste, et déclaré en juillet 1922 que toutes les terres libyennes non cultivées devaient revenir à l'État italien. Les possessions foncières des résistants et de ceux qui les aidaient furent confisquées. C'est ainsi que les Italiens ont pu acquérir une masse de nouvelles terres. Néanmoins, cette politique ne séduisit que peu d'immigrants. Il a fallu attendre le voyage effectué par Mussolini en 1926 pour que la situation change avec le remplacement de Volpi par le maréchal Emilio de Bono puis par le maréchal Italo Balbo⁶⁴.

Après l'arrivée de Mussolini au pouvoir le 30 octobre 1922, son gouvernement décida de ne plus négocier ni chercher des compromis avec les résistants autochtones, mais au contraire d'utiliser la force. Il lança en 1923 la reconquête de la Libye. En 1926, son armée y était forte de 20 000 hommes. Face à une résistance moins bien armée et bien moins nombreuse (environ 1000 hommes en armes), elle utilisa entre autres les avions, l'artillerie et les gaz, violant la Convention de Genève qu'elle avait signé en juin 1925 et qui interdisait l'emploi d'armes bactériologiques et chimiques. En 1929, elle contrôlait la

La diplomatie française envers la Libye avant et pendant l'occupation italienne

Cyrénaïque et le Fezzan, unissant ce dernier à la Tripolitaine, installant la capitale à Tripoli et désignant comme gouverneur le maréchal Pietro Badoglio⁶⁵.

Le mouvement de résistance lancé par la Sanussiyya perdurait avec Omar al-Mokhtar, mais son combat était peine perdue devant les forces déployées par le conquérant. Les colons en amenèrent 20 000 Libyens pour les faire assister à la pendaison de ce chef, après l'avoir capturé, ceci afin de les dissuader de leur résister⁶⁶. Par ailleurs nombre d'autochtones furent déportés ou moururent dans les camps de concentration. Environ 70 000 d'entre eux ont péri suite aux mauvais traitements et aux maladies.

Il n'en reste pas moins que l'arrivée de Mussolini au pouvoir a donné un nouvel élan à la conquête et à l'occupation. En 1931, la Sanûsiyya a été définitivement vaincue en Cyrénaïque. Pour y parvenir, les fascistes italiens avaient multiplié les violences, incendie des plantations, destruction de maisons, acquisition par la force des biens des centres religieux, pendaisons de moudjahidines, déportation de milliers de Libyens envoyés en métropole⁶⁷.

Comme la Tunisie et la Libye étaient géographiquement proches, la résistance libyenne pouvait inquiéter les Français, qui entendirent protéger leur protectorat contre d'éventuelles actions de rebelles tripolitains. Aussi manifesta-t-elle son soutien aux autorités italiennes, comme l'indique une correspondance de la Résidence générale, dès 1922 : « ...l'intérêt de la Tunisie ne nous permettait pas de fermer notre frontière aux Tripolitains, mais l'assurance pouvait être donnée au Gouvernement Italien que seules, les relations habituelles entre tribus tunisiennes et tripolitaines sont autorisées, à l'exclusion de toutes manœuvres qui tendraient au ravitaillement des mehallas rebelles et à leur encouragement dans la résistance »⁶⁸.

Cette correspondance montre aussi la complexité des opérations de contrôle des échanges habituels entre Libyens et Tunisiens. Par



ailleurs, la France manifestait aussi ses réserves au sujet de la politique menée par l'Italie en Libye, qui « paraît toujours incertaine et versatile. Elle vient de proclamer son intention de s'appuyer sur les Berbères de Djebel Nefoussa et de les lancer à la conquête de leurs montagnes, en même temps, elle fait arrêter leur principal chef Khalifa ben Asker, convaincu de connivence avec les Arabes nationalistes »⁶⁹. De façon générale, la France se montra sceptique quant au succès d'une politique coloniale italienne qui se limitait à l'emploi de force et au recrutement de Berbères pour la reconquête de la Libye.

Toujours à partir de 1922, l'Italie a envisagé de renforcer son expansion en Afrique du Nord, notamment en Tunisie où ses ressortissants étaient très nombreux du fait d'une forte immigration, notamment, de Siciliens en quête de travail, et particulièrement pauvres. Par ailleurs, certains Italiens du protectorat étaient des anarchistes ou plus généralement des personnes en conflit avec les autorités politiques italiennes ; ils se dressaient souvent contre le patronat, étaient à l'origine de mouvements sociaux et d'organisations ouvrières, et se montraient solidaires des autochtones⁷⁰.

Dès le 6 mars 1923, le secrétaire général des Fasci à l'étranger, Bastianini, le 6 mars 1923, manifesta le désir s'emparer de la Tunisie : « Les fascistes veulent enlever la Tunisie à la France et voir Carthage redevenir romaine ». Une telle annexion pourrait, selon les fascistes, libérer les Italiens de l'épreuve douloureuse (*doloroso calvario*) qu'ils étaient supposés endurer dans le protectorat français. Faute de pouvoir réaliser ce programme, le régime mussolinien prétendit y « sauver » les Italiens et leur offrir une meilleure situation juridique – et économique puisqu'il affirmait que les mauvaises conditions de vie de ses ressortissants étaient une conséquence de la volonté française de les dénationaliser en encourageant leur naturalisation⁷¹.

La diplomatie française envers la Libye avant et pendant l'occupation italienne

Cette idée d'une « malveillance française » fut largement propagée. Un journaliste fasciste écrivit ainsi dans *La Stampa*, le grand quotidien turinois, que pour éviter une guerre il était nécessaire que la France « respecte la situation juridique et nationale des Italiens de Tunisie ». L'objectif était d'encourager ces derniers à prêter main forte aux nationalistes tunisiens contre le protectorat et la domination française⁷². Mais les efforts pour intéresser l'opinion publique italienne à la situation en Tunisie ne purent déboucher sur quoi que ce soit de concret. Et les relations entre la France et l'Italie se firent très instables, passant de la concertation et de l'entente mutuelle à des conflits verbaux indirects⁷³.

Par ailleurs, les démarches destinées à attirer les jeunes nationalistes tunisiens ont eu peu de résultats. Le racisme colonial fasciste interdisait en fait de mettre indigènes et colons sur le même plan. Il encourageait la domination sur les colonisés et établissait une hiérarchie entre les peuples de la Méditerranée, de l'Orient et de l'Afrique. De tels discours ne pouvaient attirer les nationalistes tunisiens focalisés, pour leur part, sur l'indépendance des populations arabes musulmanes⁷⁴.

Afin de renforcer l'image d'une Italie puissante, Mussolini fit trois voyages dans ses possessions coloniales, en 1926, 1937 et 1942⁷⁵. Le 7 janvier 1935, la France et l'Italie conclurent un accord selon lequel la première accordait à la seconde quelques territoires frontaliers. C'était une application du Pacte de Londres signé en 1915, qui stipulait qu'au terme de la guerre, l'augmentation du nombre des colonies françaises et britanniques en Afrique leur imposerait d'offrir des compensations à leur nouvel allié. Cela revenait en fait à de simples rectifications de frontières. L'accord était censé mettre fin aux différends entre l'Italie et la France au sujet des limites de leurs empires, et les deux pays ont même envisagé de collaborer pour



l'amélioration de la situation économique de leurs colonies et des environnements directs de celles-ci⁷⁶.

Le 18 mars 1937, le Duce se rendit en Libye où le « Sabre de l'Islam », d'ailleurs de fabrication italienne, lui fut remis par le Chiek Yousef Kharibich de Benghazi. À travers ce geste, le Duce se posait en acteur majeur dans le monde musulman, pour développer sa propagande auprès des populations⁷⁷. Sa politique arabophile avait aussi pour objectif d'attirer les jeunes nationalistes arabes et de les inciter à s'opposer aux Français et aux Anglais⁷⁸.

Dans ces conditions, le rapprochement franco-italien ne pouvait durer. Des manifestations d'animosité commencèrent à la fin de l'année 1938, se manifestant de façon claire à travers les échanges verbaux entre Mussolini et Édouard Daladier, vice-président du conseil et ministre de la Défense nationale après que le 30 novembre 1938 les députés italiens ont réclamé plusieurs territoires français, Djibouti, la Tunisie, la Corse, la Savoie, le Comté de Nice. Daladier déclarait, de son côté, sa ferme volonté de défendre ses colonies : « Jamais la France ne cédera un pouce des territoires qui lui appartiennent ».

La politique coloniale du Duce était avant tout un moyen de mettre la France en difficulté, surtout en ce qui concerne la Tunisie. Paolo d'Agostino Orsini di Camerota, auteur de *L'Italia nella politica africana* écrivait que « grâce au fascisme, la Tunisie a rebondi au premier plan de la politique européenne.... L'italianité de la Tunisie est trop nécessaire à l'expansion nationale italienne pour être abandonnée à la destruction.... Si la France veut suivre la tactique intransigeante et assimiler les Arabes par des mesures administratives et économiques voilées afin de faire de la Tunisie une province française... la lutte sera plus dangereuse et plus imminente que ne se l'imagine la France et il lui manquera la solidarité des Européens qu'elle a combattus pour les

La diplomatie française envers la Libye avant et pendant l'occupation italienne

dénationaliser... la France sans l'aide italienne est destinée à succomber »⁷⁹.

Il faut noter cependant que la France ne s'est pas toujours opposée au fascisme. Et certains responsables pouvaient même voir en lui le gage, ou le modèle, d'une bonne gouvernance, comme le général Weygand écrivant en 1939 dans la Revue des deux mondes que « Il avait fallu le fascisme pour faire cesser un état de choses peu flatteur pour l'Italie. Une fois de plus, le régime parlementaire de colonisation, toujours dupe des mêmes idées creuses, généreuses en apparence, toujours porté à essayer de ces grosses finasseries qui ne valent rien avec des Orientaux, et, - en fin de compte, - coûteux, décevant et cruel pour les indigènes plus qu'une autorité ferme qui sait ce qu'elle veut, ose dire non, et ôte à temps toute illusion funeste à des gens qui ont un respect religieux de la force, ce don de Dieu »⁸⁰.

On trouve des déclarations très différentes sous la plume d'autres auteurs français, et dans un autre contexte. Alors que Weygand fut un temps au service du gouvernement de Vichy, Paul Moynet, qui participa à la France Libre et à « l'épopée du Fezzan », et fut fait Compagnon de la Libération, dénonça ainsi les violences perpétrées par les troupes fascistes au Fezzan : « Par la suite, l'Italie mit plus de dix ans à conquérir la Libye et, en particulier, le Fezzan. N'arrivant pas à venir à bout de ces fières tribus, les fascistes eurent l'idée, pour affamer les guerriers nomades qui les harcelaient dans le désert, de supprimer la population civile qui les ravitaillait. Femmes, enfants, vieillards furent jetés dans des camps de concentration où les « héros » à chemise noire les laissèrent, sous un soleil de feu, mourir de faim et de soif. Trente-cinq mille Fezzanais se réfugièrent au Tchad français et au Soudan égyptien.

Jamais aucune puissance coloniale n'a traité avec aussi peu de pitié, d'humanité ou même simplement de bon sens, les populations sur lesquelles, des traités leur donnaient des droits. On n'a jamais spolié, on



n'a jamais massacré, on n'a jamais exterminé un peuple, comme les Italiens l'ont fait du peuple tripolitain. Les rapports les plus accablants, les photographies les plus significatives s'amoncelaient sur le bureau de la S.D.N. sans que les Etats sociétaires prissent le moindre ombrage de ces horreurs. On devine avec quelle ferveur les Fezzanais accueillirent la libération. La France a rencontré auprès d'eux non seulement secours mais appui »⁸¹. Il prenait ainsi le parti des autochtones, cherchant en même temps à leur offrir une image positive de la France et à soutenir, de cette manière, ce qu'allaient être les revendications territoriales de la France sur le Fezzan au sortir de la guerre et de la défaite fasciste.

De tout ce qui précède, il ressort que la diplomatie française a été globalement neutre vis-à-vis de la question libyenne, pour éviter un conflit avec l'Italie. Nous pouvons récapituler ici quelques points de sa politique :

- Elle entend éviter les problèmes avec les autochtones qui découleraient d'une déclaration de soutien à l'Italie, car les très frontières de la Libye avec la Tunisie et l'Algérie faciliteraient les révoltes et les actions de Fellaghas, comme cela s'est effectivement passé plus tard.

- Elle a été confrontée à de longs combats contre la Sanûsiyya, et sait qu'ouvrir un front l'impliquant serait dangereux pour ses possessions sahariennes ou sahéliennes, Tchad, Niger etc.

- Elle entend éviter à tout prix des revendications italiennes sur la Tunisie.

- Elle a été obligé de faire des compromis avec l'Italie pour que celle-ci l'appui dans sa conquête du Maroc au détriment de l'Allemagne, et pour éviter une alliance italo-germanique contre elle.

La diplomatie française envers la Libye avant et pendant l'occupation italienne

- Enfin, les engagements pris lors du le partage de l'Afrique lui imposent de respecter les zones attribuées aux autres puissances.

Au total, face à la question libyenne, la France se montre très prudente jusqu'à la Seconde Guerre mondiale, malgré quelques actions, par exemple en 1914-1918. C'est ensuite que s'ouvre une nouvelle période, où elle devient une actrice majeure dans l'histoire de la Libye postcoloniale, beaucoup plus souple, dans sa gestion du territoire qu'elle contrôle alors, pour quelques années, de 1943 à 1950, dans le sud du pays, au Fezzan, où elle implique davantage les autochtones dans l'administration locale. Dans l'ensemble, cette action a été prudente, que ce soit à l'époque de la domination ottomane ou à celle de la colonisation italienne, et a été dominée par le souci de garantir la sécurité des possessions maghrébines voisines, Tunisie et Algérie.

¹ André Martel, *La Libye 1835-1990. Essai de géopolitique historique*. Paris, PUF, 1991.

² Jean-Louis Triaud, *Les Relations entre la France et la Sanûsiyya (1840-1930) : histoire d'une mythologie coloniale, découverte d'une confrérie saharienne*, thèse de doctorat d'État ès Lettres, université de Paris VII, sous la direction de Mme Catherine Coquery-Vidrovitch, 1991.

³ Mahmoud Zidan, « La Libye a-t-elle vraiment tourné le dos à la Méditerranée ? », *Confluences Méditerranée*, 3 (74) : 97 – 107, <http://www.cairn.info/revue-confluences-mediterranee-2010-3-page-97.htm>

⁴ Pierre Pinta, *La Libye*. Karthala, Paris, 2006, p.14.

⁵ Mahmoud, Azmi, « La question de Libye », *Politique étrangère*, 14 (6), 1949, p. 505-506.

⁶ Pinta, Pierre., *La Libye, op. cit.*, p. 34.

⁷ Arnould, Dominique, *Histoire du christianisme en Afrique : les sept premiers siècles*. Karthala, Paris, 2001, p. 19.

⁸ *Ibid.*, p.14-16.

⁹ Mahmoud Azmi, « La question de Libye », art. cit., 1949, p. 508.

¹⁰ Roland Colin, Bruno Coquet, Jean-Michel Daniel, et Emmanuel Fourmann, « L'Europe et l'Afrique, d'un Berlin à l'autre : 1885-1989 », *Observations et diagnostics économiques : revue de l'OFCE*, n°43, 1993, p. 457.

¹¹ Galloy, Denise. et Hayt, Franz. *De 1848 à 1918*. De Boeck, Bruxelles, 1994, p.57.

¹² *Ibid.* p.57.



- ¹³ Mahmoud Larfaoui, *L'occupation italienne de la Libye 1882 – 1911*. L'Harmattan, Paris, 2010, p. 13.
- ¹⁴ *Ibid.*
- ¹⁵ Mahmoud, Azmi, « La question de Libye », art. cit., 1949, p. 508.
- ¹⁶ Pierre Pinta, *Libye : des cités antiques aux oasis du Sahara*. Olizane, Genève, 2007, p. 212.
- ¹⁷ El-Annabi Hassan, « L'« Autre » à travers le journal *La Tunisie Française* », *Cahiers de la Méditerranée*, n°66, 2003, <http://cdlm.revues.org/1000>
- ¹⁸ *Ibid.*
- ¹⁹ Vincent Brousse et Phillipe Grandcoing, *Les nouvelles affaires criminelles politiques*. De Borée, Sayat, 2013, p. 202.
- ²⁰ Gian-Luca Podest, « L'émigration italienne en Afrique orientale », *Annales de démographie historique*, 1 (113) : 2007, pp 59 – 84, <https://www.cairn.info/revue-annales-de-demographie-historique-2007-1-page-59.htm>
- ²¹ Archives du ministère des Affaires étrangères la Courneuve, dossier Camille Barrière, documents diplomatiques n°1 : Les accords franco-italiens de 1901 – 1902. Communication entre M. Barrère, Ambassadeur de la République française à Rome, à et M. Delcassé, Ministre des Affaires étrangères, à Rome le 10 janvier 1901.
- ²² Hervé Beaumont, *Libye*, Marcus, Paris, 2005, p.15-16.
- ²³ Mohamed Zidan, M., art. cit.
- ²⁴ Right St John, *Libya : continuity and change*. 2nd edition. Routledge, 2015, Oxon, p. 13.
- ²⁵ Monique Page, *Colonialism : an international, social, cultural and political encyclopedia*. ABC –CLIO, Santa-Barbara, California, 2003, p.344.
- ²⁶ Yolande Martin, *La Libye de 1912 à 1969*, <http://books.openedition.org/iremam/2489?lang=fr>
- ²⁷ Monique Dondin-Payre, « Empire antique, empire contemporain : l'Afrique du Nord », in Benoist, S., Daguët-Dagey, A. et Hoët – van Cauwenberghe, C. (dir.), *Figures d'empire, fragments de mémoire : pouvoirs et identités dans le monde romain impérial. II^e s. av. n.è. – VI^e s. de n.è.*, Presses Universitaires du Septentrion, Villeneuve d'Ascq, 2011, p. 51.
- ²⁸ Luciano Monzali, « A half-hearted friendship : France and the Italian Conquest of Tripolitania and Cyrenaica 1911-12 ». in Micheletta, L. et Ungari, A. (dir.) *The Libyan war 1911 – 1912*. Cambridge Scholars Publishing, Newcastle, 2013, p. 109.
- ²⁹ Albert Adu Boahen, *Histoire générale de l'Afrique. VII. L'Afrique sous domination coloniale 1880 – 1935*. Unesco, Paris, 1989, p. 316.
- ³⁰ Tagliacarne, G. « La situation démographique de l'Italie », *Population*, 3 (3), 1948, p. 469.

La diplomatie française envers la Libye avant et pendant l'occupation italienne

- ³¹ Maurice Pernot, « La politique italienne dans la Méditerranée », *Politique étrangère*, n°6, 1936, p. 49-51.
- ³² Luciano Monzali, art. cit., 2013, p. 109-110.
- ³³ Right St John, op. cit., p. 14.
- ³⁴ *Ibid.* p.15.
- ³⁵ *Ibid.*
- ³⁶ Ali Ahmida, *The making of modern Libya : State formation, colonization, and resistance*. 2nd edition. State University of New York Press, New York, 2009, p. 141.
- ³⁷ Maurice Pernot, art. cit., 1936, p. 49-51.
- ³⁸ Albert Adu Boahen, op. cit., p. 316.
- ³⁹ *Ibid.* p. 318.
- ⁴⁰ Monique Dondin-Payre, art. cit., p. 60.
- ⁴¹ Alain Gascon, « Palma, Silvana. – L'Italia coloniale », *Cahiers d'études africaines*, n° 172, <https://etudesafricaines.revues.org/1556>, 2007.
- ⁴² Monique Page, op. cit., p. 344.
- ⁴³ Juliette Bessis, *La Méditerranée fasciste : La Tunisie et l'Italie mussolinienne*. Karthala, Paris, 2000, p. 328.
- ⁴⁴ Claudio Segré, « Italo Balbo and the colonization of Libya », *Journal of contemporary history*, 7,1972, p. 141-155, <http://jch.sagepub.com/content/7/3/141.extract>
- ⁴⁵ Juliette Bessis, op. cit., p.328.
- ⁴⁶ Michel Pratt, « Italo Balbo et les aviateurs italiens à Longueuil en 1933 », *Histoire Québec*, 7 (3), 2002, p. 10.
- ⁴⁷ Albert Adu Boahen, op. cit., p. 318.
- ⁴⁸ Moncef Ouannes, *Militaires, élites et modernisation dans la Libye contemporaine*. L'Harmattan, Paris, 2009, p. 32.
- ⁴⁹ Jean-Louis Triaud, *La légende noire de la Sanûssiyya*, op.cit., p. 786.
- ⁵⁰ Lisa Anderson, « The development of nationalist sentiment in Libya, 1908-1922 », in Khalidi, R., Anderson, L., Muslih, M. and Simon, R. (dir.), *The origins of arab nationalism*. Columbia University Press, New York, 1991, p. 225-242, p. 232.
- ⁵¹ *Ibid.*
- ⁵² *Ibid.*
- ⁵³ Anna Baldinetti, *The origins of the Libyan Nation: colonial legacy , exile and the emergence of a new-nation-state*. Routledge, Oxon, 2010, p. 41.
- ⁵⁴ Adu Boahen, A. 1989. *Op.cit.*, p. 225.
- ⁵⁵ Lisa Anderson, art. cit., p. 238.
- ⁵⁶ Juliette Bessis, op. cit., p. 81-82.
- ⁵⁷ *Ibid.* p. 82-83.
- ⁵⁸ *Ibid.* p.83.
- ⁵⁹ *Ibid.*



⁶⁰ Archives des Affaires étrangères la Courneuve, série K Afrique-Libye 1918-1940, dossier n°13, document n°982, communication entre le Résident Général de la République Française à Tunis, à Monsieur Aristide Briand, Président du conseil, Ministre des Affaires Etrangères, le 4 août 1921, p1-2.

⁶¹ Albert Adu Boahen, *op. cit.*, p. 225.

⁶² Moncef Ouannes, *op.cit.*, p.36.

⁶³ Archives du ministère des Affaires étrangères, La Courneuve, série K Afrique Libye 1918-1940, dossier n°13, document n°1259, du 31-12-1921, lettre de colonel Delavau commandant militaire des territoires du sud à M. ministre plénipotentiaire à Tunis.

⁶⁴ *Ibid.*

⁶⁵ Right St John, *op. cit.*. p.16.

⁶⁶ *Ibid.* p. 17.

⁶⁷ Moncef Ouannes, *op.cit.* p. 36.

⁶⁸ Archives du ministère des Affaires étrangères, série K Afrique-Libye 1918-1940, dossier n°13, document, n° 756 du 10 juin 1922 à Tunis, Lettre du Ministre Plénipotentiaire, Délégué à la Résidence Générale de la République Française à Tunis, à Monsieur Raymond Poincaré, Président du Conseil, Ministre des Affaires étrangères à Paris.

⁶⁹ *Ibid.*

⁷⁰ Leila El Houssi, « Relations dangereuses entre antifascistes italiens et néo-destouriens dans la Tunisie des années trente ». In Orient – Institut Studies 1 – Rethinking totalitarianism and its Arab readings https://perspectivia.net/servlets/MCRFileNodeServlet/ploneimport_derivate_0001235_3/el-houssi_relations.doc.pdf

⁷¹ Romain Rainero, « La politique fasciste à l'égard de l'Afrique du Nord : l'épée de l'Islam et la revendication sur la Tunisie », *Revue française d'histoire d'Outre-Mer*, 64 (237), 1977, p. 500.

⁷² *Ibid.* p. 502.

⁷³ *Ibid.* p. 501.

⁷⁴ *Ibid.* p. 508.

⁷⁵ « Entretien avec Stefano Fabei. 2009. Le fascisme, l'Islam et le monde arabe », http://www.voxnr.com/cc/d_italie/EkVyFEEAEpIHNGDZih.shtml

⁷⁶ Jean Célérier, « Les clauses africaines de l'accord franco-italien ». *Annales de Géographie*, 44 (249) : 1935, pp 327-328.

⁷⁷ « Entretien avec Stefano Fabei. 2009. Le fascisme, l'Islam et le monde arabe », doc. cit.

⁷⁸ Romain Rainero, art. cit., p. 498.

⁷⁹ Cité par Juliette Bessis, *op. cit.*, p. 90.

La diplomatie française envers la Libye avant et pendant l'occupation italienne

⁸⁰ Général Weygand de l'Aca⁸⁰ Moynet, P. 1944. *L'épopée du Fezzan*. Office Français d'Éditions, Alger, p. 9-10. démie Française. 1939. « La colonisation italienne en Libye », *Revue des deux mondes*, p. 909, <http://www.revuedesdeuxmondes.fr/archive/article.php?code=11742>

⁸¹ Moynet, P. 1944. *L'épopée du Fezzan*. Office Français d'Éditions, Alger, p. 9-10.